Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2019/84

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 OCTOBRE 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'OCTROI DE REMISE COMMERCIALE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 24 octobre 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,*
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ *Entendu l'exposé de Mme Mendiboure, agent comptable de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder une remise commerciale de 50% du tarif initial d'inscription, accordée à un inscrit au DAEU, demandeur d'emploi non indemnisé (cf. document ci-joint à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 décembre 2019.

Nombre de membres présents	**19**
Nombre de membres représentés	**10**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**29**
Nombre de votes pour	**29**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 15/01/2020